



Demande en vue de modifier le poids total d'un véhicule (art. 9, al. 3b LCR)

Requérant

Nom, entreprise

Prénom

Personne de contact

N° de téléphone

Courriel

Coordonnées relatives au véhicule

Marque et type

N° de matricule

N° d'immatriculation

BE									
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Actuel poids total

kg (chiffre 33 du permis de circulation)

Actuel poids de l'ensemble

kg (chiffre 35 du permis de circulation)

Date de la dernière modification du poids

Demande en vue de modifier le poids ci-après

- Diminution du poids total Sans modification technique, un contrôle ne s'impose pas forcément.
- Augmentation du poids total Un contrôle s'impose (même sans modification technique)!

Si la modification d'un des poids mentionnés ci-devant nécessite, en raison des prescriptions légales en vigueur, la modification du poids de l'ensemble, celle-ci sera effectuée automatiquement (par exemple si le poids d'adhérence n'est plus observé).

Nouveau poids souhaité

Poids total

kg (chiffre 33 du permis de circulation)

Poids de l'ensemble

kg (chiffre 35 du permis de circulation)

Coûts

Traitement de la demande

CHF 60.-

Modification du permis de circulation

CHF 25.- (au guichet)

CHF 20.- (par voie postale)

Le permis de circulation doit être annexé à la demande. Le tout doit être adressé à l'**Office de la circulation routière et de la navigation, centre d'expertises et d'exams Bern, Schermenweg 9, case postale, 3001 Berne.**

Lieu / date

Sceau / signature du requérant

La présente page doit être remplie par le centre d'expertises et d'examens Berne

- 185 Sous réserve du poids total, charge admise du timon ou sur la sellette d'appui ou par essieu.

Charge timon	kg	Charge sellette	kg	1 ^{er} essieu	kg
2 ^e essieu	kg	4 ^e essieu	kg	Essieu double	kg
3 ^e essieu	kg	5 ^e essieu	kg	Essieu triple	kg

- 193

- 208 Les poids et dimensions maximums légaux de l'Etat où le véhicule circule ne peuvent être dépassés que si une autorisation spéciale a été délivrée.

- 234 Charge remorquable sans frein kg Charge du timon kg
- 235 Charge remorquable avec frein à inertie kg Charge remorquable à la boule d'attelage kg Charge du timon kg
- 236 Charge remorquable de la remorque à essieu central kg compte tenu du poids de l'ensemble Charge du timon kg
- 238 Conduites supplémentaires kg des freins de la remorque.

- 243 Tout en respectant le poids total, la charge admise par essieu ne doit pas dépasser les valeurs suivantes.

1 ^{er} essieu	kg	4 ^e essieu	kg	Essieu double	kg
2 ^e essieu	kg	5 ^e essieu	kg	Essieu triple	kg
3 ^e essieu	kg				

- 247 Freins mm admis selon procédure simplifiée mm Rayon dynamique du pneu mm

	Longueur active du levier de frein	Surface du cylindre de		Longueur active du levier de frein	Surface du cylindre de frein
1 ^{er} essieu	mm	in ²	4 ^e essieu	mm	in ²
2 ^e essieu	mm	in ²	5 ^e essieu	mm	in ²
3 ^e essieu	mm	in ²			

- 248 La remorque ne doit être utilisée que lorsque la commande du système ABS est assurée.
- 249 Charge par essieu limitée par la charge des pneumatiques.
- 265 Le nombre total des places comprend places debout
- 319 Si exigé par le chapitre 9.1 ADR, un certificat d'agrément doit accompagner le permis de circulation.
- Les mentions ci-contre doivent être radiées dans le permis de circulation. Chiffre mm

Données relatives au permis de circulation

- Les poids mentionnés au verso peuvent être repris tels quels.
- Les codes indiqués doivent être ajoutés.

Date

Signature de l'expert / Sceau du centre d'expertises et d'examens